

**Organisation, résultats et problèmes de la lutte contre le cancer en U.R.S.S.**, par A. N. SAVITSKY, Membre de l'Académie Soviétique des Sciences Médicales, *Les Conditions de Vie et la Santé, Paris, octobre 1956.*

L'état présent de nos connaissances concernant l'étiologie et la pathogénie des tumeurs malignes est absolument insuffisant pour nous permettre d'envisager une thérapeutique pathogénique radicale du cancer. Un traitement curatif des cancers n'apparaît possible que par un diagnostic des plus précoces et l'application non moins précoce du traitement palliatif approprié, au moyen des méthodes oncologiques modernes. De nos jours celles-ci sont faites d'une combinaison de méthodes chirurgicales (y compris l'électro-chirurgie) et radiologiques, c'est-à-dire un ensemble de techniques variées et complexes.

Dans ces conditions, il est bien évident que la lutte contre le cancer, pour être bien organisée à l'échelle nationale, requiert absolument l'existence d'un organisme spécial qui doit assurer, en sus du dépistage et du traitement précoce des malades, des mesures prophylactiques de grande envergure.

L'expérience déjà ancienne acquise par un grand nombre de nations prouve que les meilleurs résultats sont acquis à l'aide d'une organisation anticancéreuse ayant les caractéristiques suivantes :

- 1) Elle doit être pensée à l'échelle nationale et son action pratique doit s'exercer sur les couches les plus larges de la population.
- 2) Dans tous les domaines de son activité, elle doit appliquer les méthodes oncologiques modernes et prendre une part active au perfectionnement de ses moyens d'action pratique.
- 3) Toutes les mesures anticancéreuses préconisées doivent être réalisées non pas seulement par des établissements spécialisés, mais aussi, obligatoirement, par tout le réseau national médico-prophylactique.

L'organisation anticancéreuse soviétique, instituée par décret gouvernemental le 30 avril 1945, remplit entièrement les conditions

ci-dessus. Elle fait partie intégrante du Service de santé national de l'U.R.S.S., c'est donc un organisme d'Etat prévoyant et réalisant son activité à l'échelle nationale.

Cet organisme comporte une puissante base scientifique et méthodologique sous la forme d'un large réseau d'instituts de recherches oncologiques et radiologiques. Son travail pratique, basé principalement sur ce réseau d'établissements cancérologiques spécialisés, implique également la participation de nombreux médecins et institutions médicales du Service de santé national.

L'unité de base du réseau cancérologique spécialisé est constituée par le dispensaire anticancéreux, établissement médical comportant un service de consultations et un service d'hospitalisation. Ces dispensaires sont équipés de tous les moyens principaux de diagnostic et de traitement des tumeurs malignes et sont dirigés par des spécialistes qualifiés. Il en existe dans les principales villes de toutes les régions, territoires et républiques ainsi que dans beaucoup d'autres centres importants. Leur rôle est d'assurer un service de dépistage, de consultation, d'organisation et de méthodologie pour la lutte anticancéreuse dans le cadre de l'une ou l'autre des unités administratives sus-mentionnées.

L'activité médicale du dispensaire anticancéreux n'est aucunement prévue pour remplacer le service de chirurgie d'un hôpital général. Les lits, en nombre relativement minime, sont destinés à l'hospitalisation des malades requérant principalement l'application de traitements modernes compliqués (radiations simples ou combinées), qui dépassent encore aujourd'hui les moyens des établissements ordinaires à cause du manque d'équipement et de personnel qualifié.

En second lieu, la liaison entre les établissements de soins ordinaires et les dispensaires anticancéreux est assurée par un nombre encore bien plus grand de consultations de cancérologie dans les grands centres de dépistage général ainsi que par les services-dispensaires anticancéreux dans les hôpitaux et centres de triage généraux réservés aux malades venus des provinces lointaines.

Enfin, l'information sur le cancer et sur les moyens de le combattre est assurée, en dehors des établissements anticancéreux spécialisés, par un grand nombre de centres d'éducation sanitaire et par la Croix-Rouge.

Ce réseau large et ramifié est dirigé par le Ministère de la Santé Publique soviétique et par ses organes locaux. Les directives générales en matière d'organisation et de méthodologie sont données par le Conseil scientifique du Ministère de la Santé publique et par le Comité scientifique de lutte anticancéreuse auprès du Présidium de l'Académie Soviétique des Sciences Médicales.

Telles sont les grandes lignes de l'organisation actuelle anticancéreuse soviétique ...